

Le lac en Cœur doit choisir entre 34 fosses septiques illégales et un bateau à moteur!

Il n'est pas en forme de cœur mais bien en forme d'ancre. Qu'à cela ne tienne, on l'appelle le lac en Cœur, dérivé phonétique de son nom original anglais *anchor* (ancre), prononcé à la française.

Jean Pelletier

Un bien petit lac, à 70 kilomètres de Montréal, dans la municipalité de Saint-Hyppolite. Un lac comme on en compte des centaines au Québec, avec ses cabanes qui tiennent lieu de chalet et des chalets qu'on croirait transplantés de Laval. Un beau lac, malgré tout, où l'on trouve de grands arbres, de belles îles et des montagnes boisées.

Toujours est-il qu'au lac en Cœur, on compte 105 propriétaires riverains. De ce nombre, une cinquantaine possèdent des installations septiques acceptables, donc classées A, selon les normes du ministère de l'Environnement.

Une trentaine d'autres sont classées B, c'est-à-dire qu'elles sont des foyers de pollution importants.

Trente-quatre, enfin, sont classées C, la pire des catégories, puisque cette cote signifie que les installations septiques en question polluent de façon majeure et presque manifeste les eaux du lac.

Trente-quatre fosses septiques illégales, c'est beaucoup mais ce n'est pas ce qui embête le plus la majorité des propriétaires riverains du lac en Cœur.

Non, ce qui les agace au plus haut degré, c'est que l'un d'eux, un monsieur dans la force de l'âge, possède un « yacht ». Pour être honnête, il faudrait plutôt parler d'un « bateau à moteur » mais sur un lac de 93 acres de superficie, la moindre chaloupe motorisée devient vite un yacht.

L'an dernier, histoire d'intimider ce *yachtsman* qui tient à son bateau comme à la prunelle de ses yeux, plusieurs propriétaires étaient venus ramer, canoter, véliplaner et pédaler devant chez lui en arborant des bannières et des affiches condamnant la pratique de ce sport bruyant et surtout polluant qu'est le yachting.

L'homme n'a pas fléchi. Quelques heures plus tard, imperturbable, il se payait même un tour de lac à haute vitesse à la roue de son

embarcation, affichant la plus parfaite indifférence que d'aucuns chez ses détracteurs associèrent, bien sûr, au mépris.

En vertu de la Constitution canadienne, apprend-on, seul le gouvernement central détient le pouvoir de réglementer la navigation sur un plan d'eau.

Or, comme Ottawa n'a cure du lac en Cœur, l'homme au « bateau à moteur » était bien libre de naviguer comme bon lui semble malgré l'opposition de ses voisins.

Mais voilà que les choses ont changé, le 28 mai. Étant donné que des milliers de propriétaires riverains à travers le Québec ont milité contre les embarcations à moteur sur les lacs, M. Bourassa est passé aux actes.

Après de longues négociations, Ottawa, sans, bien sûr, céder la moindre juridiction, a accepté qu'à la demande d'une municipalité, l'État central confie à cette dernière via la province le pouvoir de réglementer la navigation maritime sur certains plans d'eau.

En d'autres termes, Saint-Hyppolite pourra réclamer d'Ottawa le pouvoir d'interdire la navigation « mécaniquement motorisée » sur le lac en Cœur et ce, sans porter atteinte à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Samedi dernier, lorsque des propriétaires du lac en Cœur se sont réunis comme ils le font tous les ans dans le cadre de la réunion annuelle de leur association (l'ADLEC), cette nouvelle a été reçue par un tonnerre d'applaudissements.

Curieusement, l'homme au yacht était là (bien qu'il ne soit pas membre de l'ADLEC) et à l'annonce de ce renversement, il n'a pas bronché. Des lois comme ça, dit-il, il en a vu d'autres, il n'y croit pas.

Le conseil municipal de Saint-Hyppolite, quant à lui, passera-t-il aux actes ? « Ce sera long », confiait un conseiller présent à la rencontre.

Ce sera long parce que la lutte à la pollution à travers le Québec est laborieuse. À preuve, ces 34 fosses septiques qui polluent toujours le lac en Cœur. Saint-Hyppolite, bier qu'elle en ait le pouvoir, n'a jamais fermé un chalet dont l'installation septique était classée C. Pourquoi le ferait-elle quand le bruit d'un hors-bord inquiète plus une association de propriétaires que le taux de coliformes ?